Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Département de l'Isère

Démarches relatives à la Transition Energétique

Territoires à Energie POSitive pour la Croissance Verte (TEPOSCV)

Sont dénommés Territoires à Energie POSitive, les collectivités qui s'engagent dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux.
Ces territoires proposent un programme global, dans lequel six domaines d'action sont prioritaires : la réduction de la consommation d'énergie, la diminution des pollutions et le développement des transports propres, le développement des énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité, la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets et l'éducation à l'environnement.
La démarche est impulsée par :
- L'appel à manifestation d'intérêt "Territoires à Energie POSitive" lancé en Rhône Alpes en 2013, appelé TEPOS. Il s'agissait d'inciter les territoires à élaborer un programme de mesures dans l'objectif de devenir territoire à énergie positive.
- L'appel à projet "Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte" lancé par l'Etat en septembre 2014, appelé TEPCV. Il s'agissait de promouvoir des actions exemplaires et de soutenir la croissance "verte".
- 7 territoires de l'Isère labelisés TEPOS ont pu bénéficier des aides TEPCV, ils deviennent alors "Territoires à Energie POSitive pour la Croissance Verte", appelés TEPOSCV par la communauté régionale (DREAL, DDT, Région, ADEME).

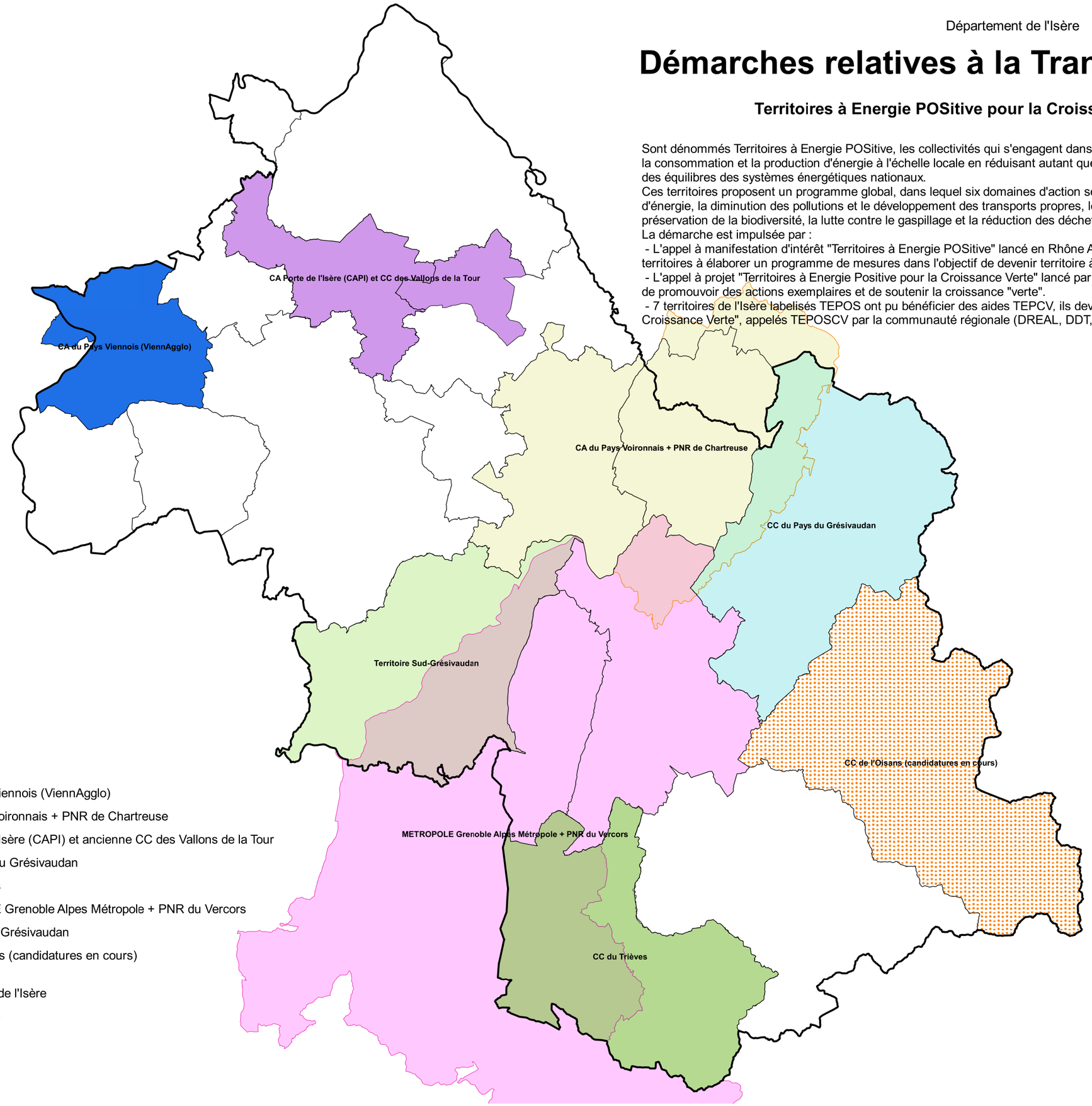

TEPOSCV

- CA du Pays Viennois (ViennAgglo)
- CA du Pays Voironnais + PNR de Chartreuse
- CA Porte de l'Isère (CAPI) et ancienne CC des Vallons de la Tour
- CC du Pays du Grésivaudan
- CC du Trièves
- METROPOLE Grenoble Alpes Métropole + PNR du Vercors
- Territoire Sud-Grésivaudan
- CC de l'Oisans (candidatures en cours)

- Département de l'Isère
- EPCI en Isère

N

0 2.5 5 7.5 10 km

Sources :
© IGN-BdTopo
© IGN-BdCarto
Protocole MEEDDAT-MAP-IGN
du 24 juillet 2007
DDT38/SAET/CEP - Mars 2017